



Sortie d'indivision non conventionnelle

Par **lamalou 75**, le **30/11/2021** à **14:21**

Bonjour,

Je demande une assignation au tribunal de grande instance, adressée par voie d'huissier, à l'indivisaire accompagnée d'un sommaire des lots à partager. Je demande en défense le partage sans vendre juste pour avoir une liberté de mouvement. Combien va me coûter l'intervention d'un avocat et elle se fait en combien d'étapes ?

Merci.

Je précise que l'opposition, malgré mes demandes, réclame le droit de préemption alors que je ne veux pas vendre.

Par **beatles**, le **30/11/2021** à **17:40**

Bonsoir,

Une indivision peut être conventionnelle et provisoire, soit de droit commun (articles [815 et suivants](#) et [1873-1 et suivants](#) du Code civil), ou forcée perpétuelle ne pouvant pas faire l'objet d'un partage ([Cour de cassation 1er juin 2017 pourvoi n° 16-19.967](#)).

Cdt.